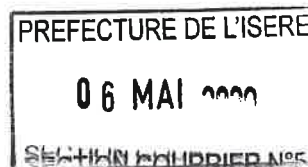


**COMMUNE DE MURIANETTE**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2020**

**COMPTE-RENDU**



L'an deux mille vingt et le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, via l'application zoom, sous la présidence de Monsieur Cédric GARCIN, Maire.

Date de convocation : 24/04/2020

Date d'affichage : 20/05/2020

Nombre de conseillers :

- en exercice ..... 15
- présents..... 12
- votants..... 15

Le Maire,



**PRESENTS** : Eric BASSET, Linda CLEMENT, Franck DAVID, Nathalie FRICK, Cédric GARCIN, Jhoan GENNAI, Christine GRANÉ, Guillaume PIANTINO, Brigitte PEROT, Grégory PLANÇON, Catherine ROCHE, Jean-Claude ZANCANARO

**ABSENTS** : Pierre GAILLARD, Alexandrine GAUTIER, Mauricette MARCHAL

**POUVOIRS** : Pierre GAILLARD donné à Cédric GARCIN  
Alexandrine GAUTIER donné à Grégory PLANÇON  
Mauricette MARCHAL donné à Christine GRANÉ

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Christine GRANÉ

Session ordinaire

- Acquisition d'un local appartenant à la société BOUYGUES IMMOBILIER

En raison des contraintes sanitaires actuelles liées au covid19, cette séance de conseil municipal se déroule exceptionnellement en visio-conférence, via l'application zoom.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Christine GRANÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 MARS 2020**

Monsieur Cédric GARCIN appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 10 mars 2020 sur le sujet suivant :

- Compte de gestion budget communal 2019
- Compte administratif budget communal 2019
- Affectation des résultats du compte administratif 2019
- Budget primitif 2020

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**2020-06 OBJET : ACQUISITION D'UN LOCAL APPARTENANT A LA SOCIETE BOUYGUES IMMOBILIER**

Dans le cadre du programme immobilier « Seconde Nature », réalisé par la société dénommée BOUYGUES IMMOBILIER, situé rue Jean-Pierre Raffin-Dugens, la commune a souhaité acquérir un local en vue d'accueillir un local communal qui dépendra du domaine privé communal.

Ce local, constituant un lot de copropriété, sera d'une surface de plancher de 80 m<sup>2</sup> environ et sera situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment nommé Bâtiment A.

Ce bâtiment sera constitué au rez-de-chaussée d'un local commercial et du local objet des présentes et aux étages de logements. Au total, l'ensemble immobilier comprendra 24 logements.

Ce local, bénéficiera d'une orientation Nord-Est et d'un accès direct sur l'extérieur.

Le local sera livré hors d'eau et hors d'air, avec les menuiseries extérieures prévues au projet architectural et les réseaux fluides en attente.

Il convient de formaliser cette acquisition avec la société dénommée BOUYGUES IMMOBILIER convenue au prix de cent vingt mille euros (120 000€) hors taxe.

Références cadastrales	Adresse	Superficie	Propriétaire	Prix
AD 154p	rue Jean-Pierre Raffin Dugens	80	Bouygues Immobilier	120 000 €

Les frais notariés sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition du local précité, auprès de la société Bouygues Immobilier ou toute société s'y substituant, au prix susvisé ;
- De l'autoriser à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De lui donner tous pouvoirs pour signer tous documents, contrats de réservation et actes relatifs à ce dossier ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Vote : pour : 15                      contre : 0                      abstention : 0,

Délibération adoptée à l'unanimité.